



Certification sous conditions spéciales

Procédure standard

Valable à compter du 18/08/2020

Distribution : publique



Table des matières

1	Objectif de ce document	3
2	Domaine d'application	3
3	Étendue de la certification	3
4	Candidature	3
5	Cycle d'audit et fréquence	4
6	Processus d'audit.....	4
7	Information et certificat.....	4
8	Allégations	4
9	Références	4

1 Objectif de ce document

Ce document décrit l'approche de la « certification sous conditions spéciales » qui n'est actuellement applicable qu'aux clients inclus dans le projet pilote de cette démarche. Elle repose sur la réalisation d'audits purement à distance.

Sauf indication contraire dans le présent document et ses annexes, la procédure d'audit ordinaire (conformément à la [CERT Audit SOP](#) et à la [CERT Certification SOP](#)) sera appliquée. Les processus existants s'appliqueront également concernant le processus de suivi après l'audit et les éventuelles sanctions de certification.

La principale différence avec les procédures habituelles réside dans le processus d'audit, l'étendue de la certification et le certificat délivré qui comporte une clause de non-responsabilité « certifié sous conditions spéciales ».

2 Domaine d'application

Le programme est ouvert, dans sa phase pilote actuelle, pour une période de 12 mois à compter de la date de publication de la présente procédure standard (SOP). Les candidatures dans le cadre de ce programme sont ouvertes pendant 6 mois à partir de la date de publication de la présente SOP afin de permettre à tous les candidats de terminer leur audit et leur processus post-audit dans les 12 mois. Les résultats seront présentés pour évaluation à Fairtrade International afin d'effectuer tout changement dans l'année suivant la publication de cette évaluation.

3 Étendue de la certification

Lors d'un audit à distance (initial, ciblé et/ou de renouvellement, veuillez-vous référer à la [CERT Audit SOP](#) pour plus d'informations sur les types d'audits), seuls des éléments sélectionnés des Standards Fairtrade Standards sous-jacents ainsi que des Standards spécifiques aux produits seront audités; vous pouvez retrouver les informations dans la liste de contrôle pour la « Certification Sous Conditions Spéciales » [ici](#). L'idée de base est que FLOCERT n'auditera que les exigences des Standards Fairtrade qui peuvent être évaluées sur la base de preuves documentaires.

La certification reposant sur des audits à distance est limitée à trois cycles (c'est-à-dire neuf ans au maximum).

4 Candidature

Les demandeurs doivent s'adresser à l'équipe de candidature en utilisant les documents et procédures de candidature habituels, tels que décrits dans la [CERT Application SOP](#).

En plus, les candidats devront soumettre les exigences supplémentaires suivantes avant qu'une candidature ne puisse être traitée :

- Une communication d'une partie prenante Fairtrade (ONF, OMF, RP, FI) attestant de l'existence de votre organisation.
- Intention d'approvisionnement / engagement écrit de l'acheteur (acteur commercial).
- Confirmation écrite que le candidat a accès à une connexion internet qui lui permet de soumettre les documents d'audit.
- Confirmation qu'ils ont reçu et compris cette CERT Certification Under Special Conditions SOP et acceptent d'être « certifiés sous conditions spéciales ».

5 Cycle d'audit et fréquence

Les clients « certifiés sous conditions spéciales » seront audités selon le cycle de certification régulier (pour plus d'informations sur le cycle de certification, veuillez consulter le chapitre « 5.1 Cycle de certification triennal pour les producteurs et les acteurs commerciaux » de la [CERT Certification SOP](#)).

6 Processus d'audit

L'audit à distance est constitué de quatre éléments :

1. **appel de préparation et de définition de la portée de l'audit** : l'auditeur et le client conviennent des outils techniques et des dates pour les étapes restantes ;
2. **collecte des documents** : remise des documents par le client dans le délai convenu ;
3. **l'examen documentaire** est réalisé par l'auditeur, le client se tient à disposition par e-mail pendant cette journée pour répondre aux questions si nécessaire ;
4. **interaction en direct** avec au moins un représentant de l'organisation et signature du rapport de clôture (il peut également s'agir d'un appel téléphonique ou d'un processus de clarification par e-mail si une interaction par téléconférence ne serait pas possible pour des raisons techniques).

Tous les éléments sont réalisés dans un délai de 4 semaines.

Le processus post-audit (également appelé processus de mesures correctives) et toutes les autres procédures, telles que les sanctions de certification, suivent les mêmes règles que celles définies dans la [CERT Certification SOP](#).

7 Information et certificat

Les clients certifiés dans le cadre de ce programme recevront un certificat habituel indiquant qu'ils ont été « certifiés sous conditions spéciales ». Cette information apparaîtra sur le site Internet de FLOCERT.

Si un client a déjà fait l'objet d'un audit sur site et est déjà certifié, un nouveau certificat indiquant qu'il a été « certifié sous conditions spéciales » lui sera délivré, avec la même date de « validité jusqu'au », à la suite d'un audit effectué dans le cadre de la présente procédure standard.

8 Allégations

Si FLOCERT reçoit une allégation selon laquelle un client ne respecte pas le contrat de certification ou ne se conforme pas aux Standards Fairtrade applicables, FLOCERT enquêtera sur cette allégation à distance. Dans les cas où l'allégation porte sur des aspects qui ne sont pas couverts en raison de la portée réduite de la certification sous conditions spéciales, l'allégation ne fera pas l'objet d'une enquête.

9 Références

- [CERT Application SOP](#)
- [CERT Audit SOP](#)
- [CERT Certification SOP](#)
- [Critères de conformité pour la certification sous conditions spéciales](#)